

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 06 avril 2021

Date de convocation: 30 mars 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Mardi 6 avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Villebon, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 17, votants : 22

<u>Présents</u>: MM SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LE CIGNE Johann, LOIZEAU Jean, LANDREAU-BONENFANT Cécile, CROCHET Thierry, SOUCHET Jean, PITAUD Marc, BESSONNET Virginie, MESNEL Sylvain, CHIRON Pierre, OGER Arnaud, NICOU Audrey, LAINARD Delphine, FLEURY Jean-Claude, ISAAC Bertrand, MAROUSSIE Didier.

<u>Absents et excusés</u>: POTIER Stéphanie ayant donné pouvoir à LANDREAU-BONENFANT Cécile, GUILLOT Bertrand ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, DAVID Karine, EVEILLARD Lydia ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, JOINT Dorothée ayant donné pouvoir à LAINARD Delphine, BATARD Sandrine ayant donné pouvoir à ISAAC Bertrand.

Secrétaire de séance : Mme Audrey NICOU.

Les membres présents adoptent à l'unanimité les précédents comptes-rendus des 18 janvier et 15 février 2021.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur Thierry CROCHET donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés par Monsieur le Maire entre le 13 février et le 02 avril 2021 :

Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
INVESTISSEMENT			
SELF SIGNAL	Mobilier urbain (colliers de balisage et potelets)	2 21820€	Commune I opération 61
HARDOUIN	Nourrisseur pivotant pour cherd	302,21€	Commune / operation 64
DEMCO	Fauteul enfant médiathèque	345,94€	Commune I opération 43

FONCTIONNEMENT			
Zéphyr énergie	Fourniture et pose d'une sonde Co2 pour CTA salle des primevères	630,60€	Commune
DARTY	Téléphone postable responsable service technique	259,00€	Commune
REXEL	Téléphones portables pour agents services techniques	635,70€	Commune
THIBAUD ELAGAGE	Taille d'un mimosa	108,00€	Commune
SP12C	Hydrocurage et inspection télévisée réseaux eaux pluviales 220ml	1136,40€	Commune
GRAFFOCEAN	Mise à jour du site internet	600,00€	Commune
FIGOMEX	Wêtements de travail agents service technique	1846,87€	Commune
LABORATOIRE DE VENDEE	Anal ses eau camping municipal	203,88€	Commune
CFC	Contrat d'autorisation copies irternes professionnelles d'œuvres protégées	165,00€	Commune
PSO	2 panneaux de basket ½ lune city-stade	594,00€	Commune
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Avenant convention d'assistance technique station d'épuration	1035,72€	Assainissement
CONNEX	Fourniture lampe TBI école publique	133,38€	Commune
COTE & PUB	Signalétique numéros de camping et borne camping-car	427,20€	Commune
GESCIME	Rédaction du règlement du cimetière	720,00€	Commune
DESSINE-MOIUN ARBRE	Fourniture et pose d'une occultation en bois portail ragondins Fief Angibaud	114,60€	Commune
MENUET	Réparation lave-vaisselle restaurant scolaire	406,07€	Commune
AIMA	Vêtements de travail agents service technique	410,42€	Commune

Compte administratif 2020 budget commune

Sous la présidence de Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint délégué aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

 Dépenses
 1.802.985,50 €

 Recettes
 2.410.396,69 €

 Résultat de l'exercice :
 607.411,19 €

Investissement

Dépenses754.771,08 €Recettes1.274.276,44 €Résultat de clôture (excédent)**519.505,36 €**Restes à réaliser en dépenses :267.656,69 €Restes à réaliser en recettes :0 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2020.

Compte administratif 2020 budget assainissement

Sous la présidence de Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint délégué aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif assainissement 2020 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

 Dépenses
 137.418,15€

 Recettes
 138.510,43€

 Excédent de clôture :
 1.092.28€

Investissement

Dépenses90.719,47€Recettes100.201,08€Déficit de clôture :9.481,61€

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget assainissement 2020.

Compte administratif 2020 budget lotissement Gaveau

Sous la présidence de Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint délégué aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif du lotissement le Gaveau 2020 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses 1.028.986,65€ Recettes 1.028.986,65€ Résultat de l'exercice $\theta \epsilon$

Investissement

 Dépenses
 1.120.651,42€

 Recettes
 1.500.729,35€

 Excédent de clôture :
 380.077,93€

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement le Gaveau 2020.

Compte de gestion 2020 commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2020 budget assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2020 budget lotissement le Gaveau

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats exercice 2020 commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ainsi présenté

Section Investissement	
Dépenses réalisées	754.771,08 €
Recettes réalisées	1.274.276,44 €
Résultat de l'exercice	519.505,36 €
Résultat de clôture de l'ex.précédent	- 248.789,96 €
RESULTAT DE CLOTURE	270.715,40 €
RAR en dépenses	- 267.656,69 €
RAR en recettes	0€
Besoin de financement	267.656,69 €
Section d'Exploitation	
Dépenses réalisées	1.802.985,50€
Recettes réalisées	2.410.396,69 €
Résultat de l'exercice	607.411,19 €

décide d'affecter la somme de 607.411,19 € en section d'investissement (c/1068) et la somme de 270.715,40 € en résultat antérieur reporté en section d'investissement (R/001)

Affectation des résultats exercice 2020 budget assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 qui s'établit de la façon suivante :

0 .	T
Section	Investissement

Dépenses réalisées	90.719,47 €
Recettes réalisées	100.201,08€
Résultat de l'exercice	9.481,61€
Résultat de clôture de l'exercice précédent	93.831,74€
RESULTAT DE CLOTURE	103.313,35€

Section d'Exploitation

Dépenses réalisées	137.418,15€
Recettes réalisées	138.510,43€
Résultat de l'exercice	+ 1.092,28€
Résultat de clôture de l'exercice précédent	91.441,42€
RESULTAT GLOBAL	92.533,70€

décide d'affecter la somme de 92.533,70€ en résultat antérieur de la section de fonctionnement (002) et 103.313,35€ en résultat antérieur de la section d'investissement. (001)

Affectation des résultats 2020 Lotissement communal du Gaveau

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 qui s'établit de la façon suivante :

Section Investissement

Dépenses réalisées	1.120.651,42€
Recettes réalisées	1.500.729,35 €
Résultat de l'exercice	380.077,93€
Résultat de clôture de l'exercice précédent	-55.403,85€
RESULTAT DE CLOTURE	324.674,08€

Section d'Exploitation

Dépenses réalisées	1.028.986,65 €
Recettes réalisées	1.028.986,65€
Résultat de l'exercice	0€
Résultat de clôture de l'exercice précédent	-5.360,70€
RESULTAT DE CLOTURE	-5.360,70€

décide d'affecter la somme de 324.674,08€ en résultat antérieur de la section d'investissement (001) et la somme de 5.360,70 € en résultat antérieur de la section de fonctionnement (001).

Vote du taux des impôts locaux

Monsieur le Maire indique que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de TFPB transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de taxe d'habitation perdue par la commune. Pour Saint-Gervais, la commune est sous-compensée. Un coefficient correcteur permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Vu le Budget Primitif 2021 et le produit fiscal attendu, Vu l'état 1259 transmis par la Préfecture, notifiant le produit fiscal attendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'augmenter les taux soit :

Taxe Foncière Bâti 43,07 %

Taxe Foncière Non Bâtie 52,69 %

Communication de l'état récapitulatif des indemnités ou de toutes autres formes de rémunération des élus locaux pour l'année 2020

		Montants bruts en euros
	Indemnité 1 er Adjoint puis Maire	17 530,30 €
Richard SIGWALT	Indemnité Vice-Président Challans Gois Communauté	4 443,06 €
	Indemnité Vice-Président Vendée Eau	2 327,42 €
Marie-Claude RIOU	Indemnité Adjointe au Maire	8 625,12 €
Johann LE CIGNE	Indemnité Adjoint au Maire	8 625,12 €
Stéphanie POTIER	Indemnité Adjointe au Maire	5 544,72 €
Jean LOIZEAU	Indemnité Adjoint au Maire	8 625,12 €
Cécile LANDREAU-BO NENFANT	Indemnité Adjointe au Maire	5 544,72 €
Thierry CROCHET	Indemnité Adjoint au Maire	5 544,72€
Jean-Claude FLEURY	Remboursement de frais	47,56€

Budget Primitif 2021 Commune

Le conseil municipal vote les crédits du Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses

2.247.181,67 €

Recettes

2.247.181,67 €

Investissement

Dépenses

1.712.164,36 €

Recettes

1.712.164,36 €

Adopté par 18 voix pour et 4 contre.

Budget Primitif 2021 budget Assainissement

Le conseil municipal vote les crédits du Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses

180.533,70 €

Recettes

180.533,70 €

Investissement

Dépenses 258.515,35 €

Recettes 258.515,35 €

Adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2021 budget Gaveau

Le conseil municipal vote les crédits du Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses 1.657.333,03 €

Recettes 1.657.333,03 €

Investissement

Dépenses 1.515.946,33 €

Recettes 1.515.946,33 €

Adopté à l'unanimité.

Subvention communale au C.C.A.S.

Après avoir pris connaissance du budget du Centre Communal d'Action Sociale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide l'inscription budgétaire de la subvention communale à verser au Centre Communal d'Action Sociale fixée à la somme de 1.207,24€.

Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre d'un passeport pour l'accession

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil départemental de la Vendée a modifié son programme « Eco-PASS » en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves (achat terrain et construction, VEFA et location accession) en ne conservant que les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique.

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait continuer à apporter une aide forfaitaire de 1500€ aux ménages respectant les conditions suivantes :

- dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
- qui sont primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur la commune de Saint-Gervais

Concernant l'instruction des demandes, le conseil municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable continue de recevoir les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé.

L'ADILE possède en effet, un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide

- de mettre en œuvre l'aide financière à l'accession et de retenir les critères tels qu'exposés cidessus,
- que l'aide accordée par dossier sera de 1500€ quel que soit la composition familiale de celui-ci,
- d'arrêter le nombre de prime à 4 pour l'année 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021),
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

Tarif pour vacation funéraire

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire est chargé de la surveillance de certaines opérations funéraires. Par délégation, cette surveillance peut être effectuée par les agents de la police municipale. Dans le cas où un agent de police municipale procède à cette opération, celle-ci s'effectue obligatoirement moyennant la perception d'une vacation funéraire, versée par la famille. Les opérations de surveillance donnant lieu au versement d'une vacation sont les suivantes :

- La fermeture du cercueil et la pose de scellés en cas de transport du corps hors de la commune du décès ou de dépôt et lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent
- La fermeture du cercueil et la pose de scellés lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 janvier 2020, le conseil municipal avait fixé le montant des vacations funéraires à 20€ et indiqué que le versement se ferait directement au policier municipal. Renseignement pris auprès du Trésor Public, il s'avère que cette somme doit être intégrée au bulletin de salaire de l'agent et est soumise à cotisations. Aussi, Monsieur le Maire propose d'augmenter ce tarif à 25€ brut avec effet rétroactif au 1^{cr} février 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte que le montant des vacations funéraires soit porté à 25€ brut avec effet rétroactif au 1^{er} février 2020
- Indique que ce montant sera intégré au bulletin de salaire de l'agent concerné et soumis aux cotisations en vigueur
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

ASSOLI Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la MSA: détermination du montant de prise en charge pour 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été conclu avec la CAF et la MSA pour 2019-2022. Les aides que la MSA octroie à l'ASSOLI, dans le cadre du contrat enfance jeunesse, sont dégressives. La convention, en date du 1^{er} avril 2019, signée entre les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain, l'ASSOLI précise que « les communes s'engagent à prendre conjointement en charge la diminution du montant de l'aide financière annuelle versée par la MSA en attribuant une subvention de compensation à l'ASSOLI. La répartition de la prise en charge s'opérera en fonction du taux de fréquentation de l'ASSOLI par les enfants de chaque commune, la fréquentation s'entendant en nombre de journées par enfant. Elle sera calculée à partir des données de fréquentation de l'année N-1. »

En 2020, la MSA participe au financement de l'ASSOLI à hauteur de 1319,04€. Le montant restant de la dégressivité s'élève à 14.874,90€ partagé entre les 4 communes. Pour Saint-Gervais, le versement sera de de 5.543,88€ selon la fréquentation de 2020.

Afin de respecter les termes de la convention, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de verser la somme de 5.543,88€ à l'ASSOLI, afin de compenser la dégressivité des aides de la MSA pour l'année 2020
- Indique que les crédits ont été prévus au budget 2021 compte 6574.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Demande de subvention au Conseil Départemental pour aménagement du carrefour de la route de Châteauneuf RD 28

Par courrier en date du 06 novembre 2020, le conseil départemental a informé la commune que dans le cadre du fond de soutien 2021 aux communes et intercommunalités, la commune de Saint-Gervais pourrait bénéficier d'un montant maximum de subvention de 45.999,53€.

Dans le cadre de ce plan de relance, la commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement sécuritaire du carrefour de la route de Châteauneuf. L'avant-projet proposé par la SPL fait état d'un montant HT de travaux de 170.177€ pour la solution de base.

Le conseil municipal est appelé à se positionner sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Sollicite une aide de 45.999,53€ auprès du conseil départemental de la Vendée au titre du fond de soutien 2021 aux communes et intercommunalités, dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire du carrefour de la route de Châteauneuf
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ladite subvention.

Demande de subvention amendes de police au Conseil Départemental pour aménagement du carrefour de la route de Châteauneuf

Dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire du carrefour route de Châteauneuf, la commune peut déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Vendée. Le montant de l'aide est de 20% du montant des travaux limité à 50.000€, soit une subvention maximum de 10.000€.

L'avant-projet proposé par la SPL sur ce dossier fait état d'un montant HT de travaux de 170.177 euros pour la solution de base.

Au titre du fond de relance 2021, la commune déposera également une demande de subvention pour ce même projet.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention et à signer tout document afférent à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une aide de 10.000€ auprès du conseil départemental de la Vendée au titre des amendes de police, dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire du carrefour de la route de Châteauneuf
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ladite subvention

SyDEV – conventions pour réalisation d'un effacement de réseau électrique et d'une opération de rénovation d'éclairage Chemin de la Sauzaie – Chemin de l'Orée des Bois

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été destinataire de l'estimation chiffrée du SyDEV pour l'effacement des réseaux et les travaux de rénovation d'éclairage public Chemin de la Sauzaie et Chemin de l'Orée des Bois. La participation à la charge de la commune s'élève à :

- 90.852€ pour l'effacement des réseaux
- 15.974€ pour les travaux de rénovation d'éclairage liés à ces effacements

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De réaliser les travaux d'effacement de réseaux et les travaux de rénovation d'éclairage chemin de la Sauzaie et chemin de l'Orée des Bois
- Prend acte du coût de l'opération estimé globalement à 106.826€
- Dit que ces travaux seront financés sur le budget primitif 2021 opération 71
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

AFFAIRES SCOLAIRES

Compte-rendu du conseil d'école du 16 mars 2021

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 16 mars 2021 qui s'est tenu en visioconférence.

Plusieurs points sont abordés sur le règlement intérieur, la vie de l'école, les effectifs et les activités scolaires du second trimestre.

AFFAIRES SOCIALES

CCAS – compte-rendu de la réunion du groupe de travail pour le repas des ainés

En l'absence de Mme Stéphanie POTIER, Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT donne lecture du compte-rendu de la commission repas des ainés qui s'est réunie le 12 mars 2021.

Le repas annuel sera destiné aux aînés gervinois, inscrits sur la liste électorale, âgés de 75 ans ou plus. Les conjoints âgés de moins de 75 ans seront invités et pourront s'intégrer aux convives sous réserve d'une participation financière qui reste à définir. Chaque aîné devra choisir entre le repas ou le colis gourmand qui sera distribué par les membres du CCAS lors de permanences.

La date évoquée pour 2021 est le jeudi 21 octobre.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Madame Marie-Claude RIOU donne lecture des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

N°04/2021	GUIBERT Jean-Claude et BAUDRY Christine à SARL BOBE, 46 bis rue
	Bonne Brise
N°05/2021	BETUS Edouard à JEANNERET Thierry, 17 rue de Bordevert
N°06/2021	TESSIER Jean-Yves et Michelle à DUPARC Yohann, 2bis impasse du Bois
	Cathus
N°07/2021	Consorts PAJOT à GARNIER Benjamin et MOULLIERE-GAVELLE
	Adeline, 24 rue du Haras
N°08/2021	BAUD Jérôme et Aurélie à ROBIC Alain, 2bis chemin du Petit Fief Retail
N°10/2021	BETUS Edouard à AZEVEDO Yves, 598 route de la Clé des Champs
N°11/2021	Consorts JOULAIN à LEBOUCHER Serge, 11 rue du Champ du Moulin

Quartier le Val Fleuri: point sur la commercialisation

Suite aux sessions d'attribution des lots qui se sont succédées, 20 lots sur 28 ont déjà été attribués.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Echo Gervinois printemps 2021

L'Echo Gervinois de printemps aura pour dossier central le lotissement communal le Fief du Val Fleuri. Il sera distribué dans les foyers la semaine du 06 avril.

Dates à retenir :

* Lundi 17 mai, 20h, salle Villebon, Conseil Municipal

Le Mairez pueul l'ulus